



Clause de resiliation de commande abusif

Par **WALID41**, le **14/08/2009** à **13:09**

Bonjour,
AYANT FAIT UNE COMMANDE DE TELEVISEUR LCD AU 3 SUISES , IL ME LA SUSPEND CAR IL ON FAIT UNE ERREUR D'ETIQUETAGE SUR LE SITE (179,90 AU LIEU DE 1799,00)DONC ON T'IL LE DROIT D'ANNULEE LA COMMANDE POUR RUPTURE DE STOCK , QUEL SON MES DROITS ??
MERCI PAR AVANCE

Par **Kalghard**, le **14/08/2009** à **14:04**

Bonjour,
Dans la mesure où il s'agit d'une offre promotionnelle, en principe le contrat stipule (du moins la plupart du temps): "dans la limite des stocks disponibles"
Ils sont donc dans leur droit quand il annulent votre commande pour rupture de stock.

Par **Tisuisse**, le **14/08/2009** à **16:17**

Bonjour,
Ce problème a déjà fait l'objet d'une demande et de réponses sur ce même forum "droit de la consommation". Merci de faire les recherches nécessaires.
Par ailleurs, nous vous saurions gré de ne pas écrire vos messages en majuscules d'imprimerie, c'est plus difficile à lire et on a l'impression que vous hurlez. Celles et ceux qui vous répondent sur ce forum le font de façon bénévole et sur leurs temps de loisirs, pensez à eux. Merci d'avance.